

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

## Votation générale FMH : Votez OUI!

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues de la fmCh,

La FMH vous a fait parvenir les documents en lien avec la votation générale sur le projet du Managed Care. En votant OUI, vous votez de fait pour un référendum contre le projet du Parlement. En votant NON, vous accordez votre soutien au projet.

La fmCh s'engage en faveur d'une concurrence loyale entre les différents modèles de soins. Le projet engendre par contre une distorsion de cette concurrence pour favoriser un modèle bien précis, celui des réseaux de soins intégrés avec coresponsabilité budgétaire. Une distorsion qui ne sert personne, pas même les réseaux. Les partisans du projet prétendent que les réseaux fournissent des prestations de meilleure qualité et à des coûts inférieurs que les cabinets médicaux traditionnels. C'est ce qu'ils avancent. Si tel est effectivement le cas, ces réseaux n'ont pas besoin d'être soutenus par l'Etat puisqu'ils peuvent le faire eux-mêmes grâce à l'excellence de leurs prestations. Si tel n'est pas le cas, ils ne sauraient – d'une manière ou d'une autre – bénéficier d'un avantage concurrentiel.

Ainsi, quel que soit l'angle sous lequel on considère les choses, le projet est parfaitement superflu.

La fmCh est déçue du manque de réceptivité du Parlement face à la pensée libérale. L'élimination des divergences qui est prévue n'y changera rien, la quote-part différenciée étant désormais chose décidée.

La fmCh est tout aussi déçue de l'approche de la FMH. Il y a autant de bons arguments pour que contre le Managed Care. La FMH n'est pas censée prendre parti mais devrait plutôt, comme le fait la fmCh, s'engager en faveur d'une concurrence loyale. Or la FMH verse dans

une campagne de propagande tout azimut pour appuyer le projet. Ceux qui ne partagent pas son avis sont taxés d'ignares et d'empêcheurs de tourner en rond. Lors de la dernière séance de la Chambre médicale, les partisans ont littéralement forcé le soutien du projet. La FMH vient, de surcroît, d'obtenir l'appui de la Conférence des sociétés cantonales de médecine, laquelle s'oppose explicitement à quatre de ses propres membres. Dans certaines régions, des confrères qui défendent le OUI sont l'objet de tracasseries et de moqueries.

La fmCh a longtemps opté pour la modération. Elle nourrissait l'espoir que la pensée d'une concurrence loyale ferait son chemin au Parlement et parmi le corps médical. Or l'intolérance et la pédanterie ont pris le pas. La fmCh refuse de laisser plus longtemps le champ libre à ces agissements. Elle entend désormais envoyer un signal clair à l'adresse des milieux politiques et de la FMH.

**La fmCh vous recommande de déposer un OUI dans les urnes !**

*Prof. Urban Laffer, Président de la fmCh*

## La votation générale en détail

Lors de la réunion de la Chambre médicale du 26 mai 2011, les délégués ont débattu de la proposition suivante de Chaudry (AS-MAC) :

*La Chambre médicale prend une décision de principe selon laquelle la FMH s'oppose fermement à la suppression du libre choix du médecin telle que le Parlement la prévoit avec la quote-part différenciée, à la coresponsabilité budgétaire obligatoire, à la liberté de contracter et à la détérioration du secret médical. La FMH s'engage de manière active et incontestable en faveur de cet objectif, ce qui contient également le soutien d'un éventuel référendum contre le projet de Managed care tel qu'il est conçu.*

Cette proposition a été acceptée le matin par 71 voix contre 63 pour être finalement rejetée lors de la séance de l'après-midi, par 53 voix contre 82 et 4 abstentions, suite à une proposition de réexamen.

Sur ce, trois sociétés de discipline de la fmCh (la SSDV, la SGORL et la SSO), quatre sociétés médicales cantonales et les psychiatres ont réclamé une votation générale au sens de l'article 23 des statuts de la FMH, cela afin de renverser la décision de la Chambre médicale.

Le secrétariat général de la fmCh a prié ses sociétés de discipline de prendre position sur cette votation générale. La majorité des sociétés de discipline médicale recommande de déposer un OUI dans les urnes. Aucune société de discipline médicale ne s'est prononcée pour un NON. La fmCh est donc en

mesure de faire une recommandation de vote claire. Elle recommande de déposer un OUI dans les urnes ou d'envoyer cette réponse par la poste.

**La date butoir a été fixée  
au vendredi 16 septembre 2011.**

### ***Commentaire de la redaction du Newsletter***

*Il est certes peu courant de voter, avec le soutien d'un référendum éventuel, contre un projet de loi dont le texte définitif n'est pas encore disponible. Mais les initiants de la votation générale espèrent par cette démarche pouvoir prendre influence sur les débats en cours au Parlement. Cependant, le Conseil National et le Conseil des Etats sont d'accord sur la quote-part différenciée et la co-responsabilité budgétaire. A ceci, le Parlement ne pourra plus rien changer. De ce fait, un OUI à la votation générale signifie que la FMH doit déjà prendre position en faveur du référendum.*

*Il est certes inhabituel de voter le soutien d'un éventuel référendum visant à s'opposer à un projet de loi avant que le texte de loi définitif soit présenté. Mais les initiateurs de cette votation générale espèrent que cette façon de procéder influencera les débats en cours au parlement. En fait, le Conseil national et le Conseil des Etats sont d'accord sur la quote-part différenciée et sur la responsabilité budgétaire. Là-dessus, le parlement ne peut plus rien changer. C'est pourquoi un Oui lors de la votation générale implique que la FMH s'engage dès maintenant à lancer un référendum.*

*Reste à savoir si la votation générale organisée par la FMH aura une influence sur les débats parlementaires. Mais en fin de compte, ce n'est pas si crucial, car beaucoup de choses semblent indiquer que le projet de loi avortera de toute façon à cause des discussions sur les divergences au parlement. La raison est simple : peu d'acteurs ont un intérêt à accepter ce projet de loi. Seulement personne n'ose l'admettre publiquement.*

*Cette votation générale est-elle donc inutile ? Peut-être du point de vue de la politique de la santé mais sûrement pas de celui de la politique professionnelle. La votation générale est le signal d'alarme envoyé par les médecins pour indiquer qu'ils ne sont plus disposés à suivre aveuglément l'orientation politique de la FMH. Dans le dossier du Managed Care, la FMH a manifestement mené les débats politiques à l'écart de la base. Jusqu'à la fin, la direction de la FMH a essayé d'imposer ses idées, sans tenir compte des critiques de plus en plus nombreuses venues de tous les horizons du corps médical. Elle n'a pas hésité à revenir sur*

*une décision de la Chambre médicale avec une demande de réexamen. Cette procédure est peut-être conforme aux statuts, mais elle n'est sûrement pas démocratique.*

*Quel que soit le résultat de la votation générale, cette consultation a d'ores et déjà un côté positif : plus de démocratie au sein du corps médical. Et c'est une bonne chose.*

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!  
*Le secrétariat général de la fmCh*